



non paiement du salaire et incapacité de travailler

Par **bobsav**, le **16/11/2012** à **11:15**

Bonjour, voila mon employeur ne m'a pas payer mon salaire et cela engendre des frais au niveau de ma banque rejet de prélèvement crédit auto rejeter et incapacité de subvenir au besoin vital de ma famille,et donc incapacité de me rendre au travail!!!! vu que je ne peux pas aller au travail est ce que je risque des sanction alors que c la faute de l'employeur!!!!

Par **P.M.**, le **16/11/2012** à **12:53**

Bonjour,
Vous risquez effectivement d'être considéré en abandon de poste...

Par **bobsav**, le **19/11/2012** à **10:14**

ALORS COMMENT FAIRE DS CE CAS?

Par **P.M.**, le **19/11/2012** à **10:21**

Bonjour,
Il faudrait savoir si le retard dans le paiement du salaire est isolé sinon, vous pourriez éventuellement prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur ou démissionner en exposant vos griefs et saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé mais de toute façon, en ne vous manifestant pas du tout vis à vis de l'employeur ne vous met pas dans la meilleure situation et il faudrait donc lui exposer la situation par lettre recommandée avec AR ou à la rigueur mail et en indiquant que vous vous tenez à sa disposition à votre domicile, n'ayant plus les moyens de vous rendre au travail tant que vous ne recevrez pas votre salaire...
En tout ca, merci pour votre attention...

Par **bobsav**, le **19/11/2012** à **12:02**

ce sont des retard tout les mois en plus je suis vrp et mes commission ne me sont pas verser, sur mon contrat je doit avoir une indemnité de téléphone qu'il ne me verse pas d'habitude mes payes se fesaient par virements et la par chèque qu'il a antidaté au 10 alors que ma paye je l'ai eu le 17. Je lui ai envoyer un courrier recommander avec accuser de réception en le mettant en demeure de me payer en temps et heure et de me verser la totalité de mes commission et pour tout réponse il ma dis que j'allais aussi recevoir une lettre recommandé. Maintenant je voudrais partir de cette boite rapidement car j'ai une famille et pas de salaire et des frais de banque exorbitant et je voudrais trouver du travail rapidement mais pas perdre mes droit au chômage.Comment puis je faire

Merci beaucoup pour vos réponse

Par **P.M.**, le **19/11/2012 à 13:31**

Si vous êtes à peu près certain d'obtenir une ordonnance en non-paiement des salaires en référé du Conseil de Prud'Hommes, vous pourriez envoyer votre démission laquelle serait considérée comme légitime par Pôle Emploi...

Par **bobsav**, le **19/11/2012 à 14:20**

Je n'en suis pas sur car il ma payait , sauf les commissions mais toujours avec du retard ce qui engendre des frais bancaire des rejets de prélèvement que j ai déjà fait décaler mais maintenant je ne peux plus pour certain les décaler, bref,pouvez vous me dire si je peux avoir une autre solution que le mettre au prud'homme car la procédure est longue et en plus comme je suis vrp je ne suis pas sur d'avoir guain de cause

Merci encore

Par **bobsav**, le **19/11/2012 à 14:25**

A oui et que risque t'on en abandon de poste?

Par **P.M.**, le **19/11/2012 à 16:07**

En référé, la procédure n'est pas longue mais en tout cas, l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...